

DEPARTEMENT DES  
ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Délibération n°

N°30CD/03/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
**OFFICE DE TOURISME  
ARDENNE RIVES DE  
MEUSE**

Place du Château  
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ DE DIRECTION

**SEANCE DU 04 MARS 2026**

**OBJET : Mission de relevé d'exactitude de la dette Malakoff Humanis -retraite Agirc**

L'an deux mille VINGT-SIX, quatre mars à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au CISE, rue pasteur, à Vireux-Wallerand, sous la Présidence de Madame Isabelle BODART.

<p><b>Membres en exercice : 14</b> <b>Membres présents : 10</b> <b>Suffrages exprimés : 10</b> <b>N'ayant pas pris part au vote : 0</b></p>
---

**Convocation faite le : 17 février 2026**

**Etaient Présent(e)s :**

Mesdames Isabelle BODART, Frédérique CHABOT, Angéline COURTOIS, Virginie ROGISSART, Dominique FLORES, et Messieurs Joel BOUCHER, Bruno JACQUEMART, Jean-Claude JACQUEMART, Maël PION, Mickaël WALTER.

**Etaient excusé(e)s :**

Messieurs, Bernard DEFORGE, Julien RICAIL.

**Secrétaire de séance :**

Madame Angéline COURTOIS

PREFECTURE DES ARDENNES

12 MARS 2026

**ARRIVEE**

<b>Objet : Mission de relevé d'exactitude de la dette Malakoff Humanis -retraite Agirc</b>	<b>Délibération avec incidence financière</b>	<b>Délibération n°</b> N°30CD/03/2026
		<b>Date :</b> 04 MARS 2026

Entendu l'exposé de la Vice-présidente, rappelant, que lors du précédent Comité de Direction, elle a porté à la connaissance dudit Comité avoir reçu deux injonctions de payer du tribunal de commerce de Sedan, pour des cotisations impayées, l'une d'un montant de 13 369.02 €, la seconde de 1539,14 €,

Entendu que ces deux injonctions sont suspendues dans l'attente qu'il soit produit un relevé d'exactitude de dettes,

Entendu que malgré les tentatives de résolution du problème par l'ancienne comptable avec des DSN modificatives présentées en 2025, il demeure des décalages entre les déclarations et les cotisations versées entre 2019 et 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un pointage précis sur cette période,

Entendu l'exposé de la Vice-présidente indiquant que le manque de temps, de formation et de moyens, autant en interne qu'à la Communauté de Communes, et le besoin d'une connaissance fine du droit privé en matière de paie, incitent à solliciter également l'entreprise GUIDEE pour réaliser ce travail et répondre aux obligations,

Considérant le coût forfaitaire de l'audit est évalué à 240,00 €, auquel s'ajoutera le cout au temps réel passé pour le pointage et correction, au tarif de 40 € de l'heure.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le recours à l'entreprise GUIDEE pour mener la mission de relevé d'exactitude de la dette Malakoff Humanis -retraite Agirc ;
- **Autorise** l'ordonnateur à signer les documents afférents à cette décision ;
- **Décide** d'inscrire les crédits afférant à cette décision au budget de l'office de tourisme.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.*

*Pour extrait conforme,*

*Certifié Exécutoire,*

Le Président de l'EPIC  
Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse.

Bernard DEFORGE.



**Pour le Président  
et par délégation**

Transmis au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2026**

Affiché le : **12 MARS 2026**